



Service du greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro V713-2022-00 établissant un Code d'éthique et de déontologie des employées et employés de la Ville de Saint-Rémi

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le Conseil de cette Ville a présenté et déposé le projet de règlement numéro V713-2022-00 établissant un code d'éthique et de déontologie des employées et employés de la Ville de Saint-Rémi.

Ledit projet de règlement V713-2022-00 :

- Énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique;
- Instaure des normes de comportement qui doivent guider la conduite des employés municipaux, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :
 - Les obligations générales;
 - Les conflits d'intérêts;
 - Les avantages;
 - La discrétion et la confidentialité;
 - L'utilisation des ressources de la Ville;
 - Le respect des personnes;
 - L'obligation de loyauté;
 - Les obligations à la suite de la fin d'emploi;
- Prévoit les sanctions et les mesures de contrôle en cas de manquement.

Ledit projet tient compte également les dernières modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au code d'éthique et de déontologie visant les employées et employés, soit notamment d'interdire à tout employée et employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Prenez également avis que l'adoption du règlement numéro V713-2022-00 sera faite au cours de la séance ordinaire du **lundi, 21 février 2022** qui se tiendra à **20 h** à huis clos en visioconférence, à moins que les règles sanitaires ne soient modifiées et permettent la présence du public à la salle du Conseil, située au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi, à l'heure et à la date ci-haut mentionnées.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au saint-remi.ca ou au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, sur rendez-vous seulement, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au reception@ville.saint-remi.qc.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 1000**.

Donné à Saint-Rémi, ce 28 janvier 2022

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier